



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# Complémentaire santé solidaire : avec elle, plus aucun frais de santé à payer.



La Complémentaire santé solidaire permet aux personnes aux revenus modestes de ne plus avancer leurs frais de santé.

Vous ne payez plus chez les médecins généralistes, les spécialistes, à l'hôpital et dans la plupart des cas, les lunettes, les prothèses dentaires et les aides auditives.

— POUR SAVOIR SI VOUS POUVEZ EN BÉNÉFICIER, RENDEZ-VOUS SUR [AMELI.FR](https://www.ameli.fr) —